



,		
MOTO-CLUB:	N° D'ÉPREUVE FFM:	
E-MAIL:	DATE:	
TÉLÉPHONE :	LIEU:	
ORGANISATEUR TECHNIQUE:		

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable -	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.



RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 *ENDURO SPRINT T.T.*

'ÀRTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(ses) machine(s);
- son équipement : <u>obligatoire</u> : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; <u>fortement recommandé</u> : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISA	ATION DE LA MANIFESTATION			
Nom du responsable médical		Nombre de médecin(s)		
Nombre de secouristes		Nombre d'ambulance(s)		
Hôpital le plus proche .		Temps de trajet (en min)	Temps de trajet (en min)	
ARTICLE 7 LE SITE DE PA	PATIQUE			
Caractéristiques :	Longueur de la boucle	Distance journalière		
NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :	 De type Banderolée De type Enduro (en ligne) De type X-Trem 	Longueur(s) Longueur(s) Longueur(s)		
	en groupe (un par journée de course maximu empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circ	, i	<u> Participants</u> 	



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-GLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE:	DATE:	DATE : Numéro :



MOTO-CLUB:	 	 	
DATE:			
LIEU:			



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE



RÈGLEMENT PARTICULIER 2025HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-GLUB:	
DATE:	
LIEU:	

<u> </u>			
HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
			•
	T .	I .	l , `